Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 24/09/2020

SLO

ID: 026-212600050-20200922-2020\_104-DE

COMMUNE D'ALLAN

## **DEPARTEMENT DE LA DROME**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 septembre 2020

Nombre de membres afférents: 19

En exercice: 19 Qui ont pris part à la délibération: 17

Date de la Convocation: 17/09/2020

Date d'affichage: 17/09/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents: Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent-Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS - Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- David MAGNET- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Daniel PEYROL- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP.

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), - Céline POIRRIER - (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*\*\*

## <u>Délibération n°2020-073 : Approbation du projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de raccordement électrique pour l'habitation de M. Daude.</u>

Monsieur le Maire expose le courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme qui indique la nécessité de procéder à un raccordement électrique d'une longueur de 75 ml pour alimenter l'habitation de M. Daude.

Conformément au règlement du SDED, le montant estimé de la participation communale s'élèverait à hauteur de 3 499, 35 €.

Dans ce cas, la participation communale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui- ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci- dessus, la Commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire ainsi que de financer comme suit la part communale : la dépense sera répercutée sur le pétitionnaire par l'émission d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 24/09/2020

SLO

ID: 026-212600050-20200922-2020\_104-DE

**POUR** : 17

CONTRE:0

ABSTENTION:0

ves COURBIS

Maire